

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026-186
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
**Marché de services n°2025-48 pour la collecte et le traitement du plâtre
à la déchetterie de Chaudes-Aigues (15110)
Avenant**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article L.2194-1 5° et 6°;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision n°2025-628 du 9 octobre 2025 portant notification du marché n°2025-48 ;

Considérant l'évolution tarifaire du traitement du plâtre de la déchetterie de Chaudes-Aigues passant de 120 € HT / tonne à 140 € HT / tonne ;

Vu le projet d'avenant ci-annexé ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant du marché n°2025-48 pour la collecte et le traitement du plâtre à la déchetterie de Chaudes-Aigues avec la société TRANSPANEZE - 15300 USSEL ;

Article 2 : Dit que les crédits seront inscrits au budget annexe collecte des OM/Déchèteries ;

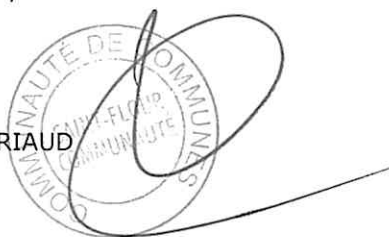
Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 26/03/2026,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 02 AVR. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **02 AVR. 2026**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260326-DEC2026-186-AU
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

A - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Saint-Flour Communauté

Adresse :

1 rue des Crozes
15100 Saint-Flour

Tel : 04.71.60.56.80

Adresse électronique : contact@saintflourco.fr

SIRET : 200 066 660 00016

B - IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC

SAS TRANSPLANEZE

Adresse :

1 rue du Lioran
15300 USSEL

Tel : 04.71.73.20.20

E-mail : contact@groupeniociel.com

SIRET : 377 865 084 00018

C - OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

Référence du marché public : 2025-48

Objet du marché public : Collecte et traitement du plâtre de la déchetterie de Chaudes-Aigues

Date de la notification du marché public : 13/10/2025

Durée d'exécution du marché public : 6 mois

Montant initial du marché public :

- Location de la benne : 130 € HT / mois
- Rotation au départ de Chaudes-Aigues : 302 € HT
- Traitement du plâtre : 120 € HT / tonne

D - OBJET DE L'AVENANT

Modifications introduites par le présent avenant :

En raison de l'augmentation du tarif du traitement du placoplâtre de l'exutoire du titulaire, celui-ci est contraint de répercuter la hausse de prix, entraînant une augmentation du traitement du plâtre à compter du 1^{er} janvier 2026, le traitement était convenu à 120,00 € HT/tonne et passe à 140,00 € HT/tonne.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : Non Oui

Montant prévisionnel de l'avenant :

- Traitement du plâtre : + 20 € HT / tonne

Nouveau montant prévisionnel du marché public :

- Location de la benne : 130 € HT / mois
- Rotation au départ de Chaudes-Aigues : 302 € HT
- Traitement du plâtre : 140 € HT / tonne

E - SIGNATURE DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

Lieu et date de signature

Signature

Nom, prénom et qualité du signataireⁱⁱ

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260326-DEC2026-186-AU
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

F - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Pour Saint-Flour Communauté :

A : Saint-Flour, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité
adjudicatrice)

Date de mise à jour de l'EXE10 : 01/04/2019.

ⁱ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie. Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

ⁱⁱ Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260326-DEC2026-186-AU
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026